

*Défis et responsabilités du monde associatif
Dans la tourmente du marché, à l'épreuve de la régulation*

▪ 9h30 Introduction du thème par Sylvie Mathieu

Dans la tourmente du marché... à l'épreuve de la régulation.

Les associations du secteur social et médico-social évoluent vers une logique de marché et de concurrence, avec les tensions fortes que cela provoque pour les organisations concernées qui deviennent, alors, des fournisseurs de soins ou des fournisseurs de services sociaux.

Un destinataire qui se voit comme, ou qui encouragé dans l'idée d'être un consommateur, des difficultés à expérimenter des solutions nouvelles parce que cela nécessite du temps et que c'est du temps en moins que l'on consacre aux adaptations face aux pressions « court termistes », c'est aussi du temps qui n'existe pas dans une logique de référentiels, donc du temps non tarifé ! Une tendance à privilégier un rapport qualité prix qui donne beaucoup d'importance au moins disant en matière de coûts.

Cette simple relation prestation de service/ client suffit-elle aujourd'hui à tisser du lien social ? À « faire société » ? Et certains seraient peut-être tentés de penser que, finalement, cette prestation réalisée par un professionnel formé, validé par un diplôme d'Etat, produit un acte identique, alors que cet acte soit presté chez un opérateur associatif, public, privé lucratif, a priori, pour les néophytes, il s'agit bien d'une prestation identique à « vendre ou à acheter », au meilleur rapport qualité prix.

Alors, pour les responsables de l'action sociale, élus, directeurs des différentes administrations, présidents et directeurs d'associations... responsables politiques au sens de l'organisation de nos cités, de nos communes, de nos départements, de nos régions, de l'Etat :

Voulons-nous que les Solidarités continuent à s'exercer, non seulement à travers les prestations de services, mais à travers tout ce qui est porté par la vie associative en matière de création de lien social, de veille des nouveaux besoins sociaux, de dynamisation des territoires, de co-construction des politiques publiques... ou voulons-nous laisser faire le marché, au risque de voir le secteur non lucratif ne concerner que les citoyens non solvables, laissant les autres citoyens livrés au marché. Quelle serait donc cette société qui n'offrirait plus cette mixité sociale ?

Aujourd'hui, comme vous le trouverez écrit dans le manifeste de ce congrès - qui affirme ce que vous attendez tous en matière de positionnement du réseau Uniopss/Uriopss -

« L'association est encore un espace intermédiaire entre les deux grandes puissances que sont l'Etat et le marché. Montrant qu'il est possible d'entreprendre autrement, que tout n'est pas l'affaire de réglementation, de rentabilité, l'association constitue à la fois un recours et un amortisseur face aux éventuels excès de l'un ou de l'autre. Dans un même temps, combinant de façon originale le souci de l'intérêt général et celui de la personne, l'association travaille avec ces deux puissances tant que la liberté de le faire selon ses spécialités lui est reconnue et garantie ».

Par ailleurs, nouveaux paysages institutionnels, nouveaux décideurs, nouvelles réglementations viennent s'ajouter aux problématiques évoquées ci-dessus.

La possibilité d'expérimenter, d'innover pourrait bien se raréfier avec la mise en place des appels à projets, aussi allons-nous assister à la mise en place de services standardisés, normés, sans différenciation des accueils, des projets de vie ? Verrons-nous alors, sur tous les territoires, les mêmes structures, un peu comme on a pu voir sur l'ensemble du territoire mondial fleurir les Mac do... On ne tient plus compte des richesses du terroir, des hommes et des femmes qui produisent dans les règles de l'art leur cuisine locale, pour une économie plus locale. Chez Mac do, on ne mange pas terrible mais c'est pas cher, a priori, et cela pour une économie qui est loin de profiter aux hommes et aux femmes du territoire, sauf à la marge, et là aussi dans des conditions d'exécution des tâches souvent très précaires... Est-ce cela à quoi nous voulons contraindre les personnes les plus fragiles ?

Regardons ce qui se passe du côté de l'aide à domicile. Les personnes âgées dépendantes ou handicapées font partie de ce grand marché, elles sont devenues un « business » : la multiplicité des acteurs, sous toutes les formes, tous azimuts, pour tous services à la personne... L'image est brouillée entre toutes ces formes de services, les financements, sans prise en compte de services nécessairement plus spécifiques pour les personnes les plus fragiles. Comment conserver l'association lorsque la tarification imposée est inférieure au coût de revient de l'heure prestée ? Je rappelle qu'il est interdit de vendre en dessous du prix de revient...

A cela s'ajoute la notion de performance... Qu'est-ce qu'une organisation sociale, médico-sociale performante ? Pour le secteur lucratif, la réponse à cette question est construite autour des notions de concurrence, de rentabilité, de compétitivité, notions bien comprises et acceptées par l'entreprise. Qu'en est-il pour les organisations à but non lucratif ? Quelle définition portera l'ANAP ?

Bien sûr, il nous faut réaffirmer le projet associatif comme un acte politique fort, au service du développement économique et social du territoire. Cette affirmation renforcée des administrateurs doit se faire dans une combinaison pertinente avec la direction et l'encadrement technique des associations et des établissements, mais aussi avec la participation active des bénéficiaires, de leur entourage.

Voici peut-être la naissance d'une nouvelle génération d'associations, à la fois militantes et professionnelles, qui sauront conjuguer bénévolat et exigences, solidarités et efficacité, qualité et non lucrativité, humanité et professionnalisme, évolution évaluation...

***Il va nous falloir défendre, par la preuve et l'argument, que la non lucrativité est une valeur génératrice de plus value** et, sans plus attendre, nous allons entendre sur ces questions nos invités de la table ronde. Je commencerai par vous les présenter et ensuite nos intervenants ne manqueront pas de vous donner leur vision à court et moyen terme de la place des associations de solidarités dans la tourmente du marché et à l'épreuve de la régulation...*

▪ **9h40 Intervention de Viviane Tchernonog**

La place des associations aujourd'hui dans la société française, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, apportera son éclairage quant à l'observation générale que madame Tchernonog a pu faire afin de dresser les grandes tendances, composition des associations, financière, humaine... Quelle place les associations peuvent-elles prendre dans leur relation avec les pouvoirs publics, dans l'articulation des politiques publiques ?

▪ **10h00 Intervention de Jean-Louis Laville**

Démocratie et solidarités, solidarité et associations... Les associations parties prenantes d'une autre Société, celle où l'économie et le social seraient une combinaison harmonieuse, où l'économie sociale ne serait pas l'économie des pauvres, mais l'économie plus juste et plus solidaire.

Une alternative au tout économique, piste nouvelle de l'innovation sociale. Vous écrivez dans votre livre *Politique de l'association* « le problème n'est pas de choisir entre l'Etat et la société civile, il est d'envisager une démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics. Au-delà du renforcement des services publics et associatifs, c'est leur enrichissement mutuel qu'il convient de faciliter. L'Etat social a promu une conception de la solidarité axée sur les droits individuels et la redistribution. Sa reconquête de légitimité ne peut réussir que s'il intègre en son sein des possibilités de participation accrue pour les salariés et les usagers et s'il est relayé par un associatisme imprégné de solidarité démocratique. L'heure est à la fertilisation croisée de l'intervention publique et de la société civile ».

Les associations, parties prenantes du « Faire Société », si cher à Monsieur François Bloch Lainé... Je demanderai donc à Monsieur Laville de nous livrer, non seulement ses réflexions, mais ses convictions sur ces sujets...

▪ **10h20 Intervention de Johan Priou**

En réaction à ces propos, Johan Priou, en pointant les avis du conseil de prospective sur ces questions mises en débat

... et débat avec la salle.

▪ **10h50 Intervention de Francis Heyriès, DGAS**

Dans ces paysages redessinés, un Etat qui change, une directive service qui s'applique, des appels d'offres avec une mise en concurrence de tous les fournisseurs de soins et de services sociaux que nous devenons, de nouveaux acteurs (ARS, direction de la cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative...), des fusions, des enveloppes contraintes plus que jamais, des appels d'offres (rappel exemple finlandais, vécu lors de la mission européenne que j'ai menée)... Quelle place sera accordée aux associations ? Deviendront-elles des opérateurs, fournisseurs d'une prestation de service ? Avec un bon rapport qualité prix ? Et pensez-vous alors que cela suffise à Faire Société ?

Les services à domicile, aujourd'hui dans la tourmente, devront faire face à de réels défis. Pensez-vous que le statut associatif reste un bon statut pour un opérateur de ce type ?

Comment voyez vous le partenariat avec les pouvoirs publics dans la construction des politiques publiques ?

▪ **11h10 Intervention de Hubert Allier**

Dans son rôle de directeur général de l'union, en pointant les chantiers importants de l'Uniopss sur ces questions, mais aussi combien l'interfédéral jouera un rôle important dans le paysage un peu tourmenté des années qui arrivent... Pointer aussi les positions du manifeste à ce sujet...

▪ **11h30 Intervention de Johan Priou**

Sur les préoccupations fortes du réseau et des associations

... et débat avec la salle (1 ou 2 questions).

▪ **11h40 Fin de la table ronde**

Avec une très courte conclusion qui renvoie au manifeste et au livre « faire société ».